



LE MINISTRE

Cotonou, le 16 AVR 2025

N° 009 /MTFP/DC/SGM/DGT/DRPDS/SRI/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre de la célébration de la fête de Pâques, et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **lundi 21 avril 2025, lundi de Pâques**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté chrétienne, une excellente fête de Pâques.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,



Victorin V. HONVOH

Vu
Bon à diffuser

Adidjatou A. MATHYS